PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 14 septembre 2015, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 530, rue Principale, à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

PRÉSENTS :	M. Claude Fortin	maire
	M. Richard Lefebvre	conseiller poste 2
	M. Christian Laplante	conseiller poste 3
	Mme Claudine Lemelin	conseillère poste 4
	Mme Françoise Couture	conseillère poste 5
	M. Jacques Chabot	conseiller poste 6
ABSENT :	M. Richard Breton	conseiller poste 1

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent, Monsieur Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2015**

4. **CONSEIL MUNICIPAL**

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) Deuxième versement d'un montant de 12 812.00$ à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce
b) Adoption des procédures et pratiques de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage en matière de harcèlement psychologique
c) Ajustement salarial des employés occasionnels

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

a) Journée nationale de reconnaissance des pompiers – INFORMATION SEULEMENT
b) Semaine de la prévention des incendies
c) Autorisation de déploiement de l'équipe du Service des incendies pour assurer la sécurité des enfants lors de la journée de l'Halloween
d) Déneigement des bornes d'incendie
e) Achat d'antigel pour les bornes d'incendie
f) Vérification des bornes d'incendie
g) Vérification et test des pompes du service des incendies
h) Achat d'une lance Protek pour le Service des incendies
i) Demande de commandite pour le Rallye des pompiers 2015
j) Achat et installation de gouttière à la caserne des incendies

7. **VOIRIE MUNICIPALE**

a) Autorisation de paiement de la facture de l'entreprise Innovation REFCON inc pour la réfection d'un segment du rang Belfast
b) Autorisation de paiement de la facture de Les Entreprises Lévisiennes Inc. pour la fourniture et le transport du gravier MG-20A pour la réfection d'un segment du rang Belfast

8. **RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU**

a) Étalonnage des débitmètres à la station d'eau potable
b) Entente intermunicipale - Gestion de l'eau

9. TRAITEMENT DES EAUX USÉES
a) Entretien annuel des grilles du réseau d'égout pluvial et des stations de pompage des eaux usées

10. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

11. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

13. SPORT, LOISIR ET CULTURE
a) Entretien de la patinoire
b) Montage de la patinoire
c) Versement d'une subvention au Terrain de jeux
d) Demande de commandite pour le Tournois des rues 2015

14. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

15. BIBLIOTHÈQUE

16. OMH DE BEAURIVAGE

17. DIVERS
a) Octroi du contrat de déneigement des accès et cours municipaux
b) Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière | Renouvellement du statut de membre
c) Acquisition d'une parcelle de terrain | Lot 4 449 364

18. ADOPTION DES COMPTES

19. CORRESPONDANCES

20. POINTS D'INFORMATION

21. DÉPÔT DE DOCUMENTS

22. MRC DE LOTBINIÈRE

23. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance ordinaire du 14 septembre 2015 est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 646-14-09-2015
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la session ordinaire du 14 septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 647-14-09-2015
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 août et de la

séance extraordinaire du 2 septembre 2015 tels qu'ils sont rédigés et transcrits au « Livre des procès-verbaux des délibérations ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 648-14-09-2015
PREMIER VERSEMENT D'UN MONTANT DE 12 812.00$ À LA CAISSE DESJARDINS DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Attendu que la Municipalité s'est portée acquéreur de l'immeuble du 486, rue Principale à Saint-Patrice-de-Beaurivage le 30 septembre 2013;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité paie le deuxième versement annuel sur cinq d'un montant de 12 812.00$ du solde de prix de vente dû et exigible le premier jour du douzième mois suivant la date d'acquisition de l'immeuble.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 100 040 000 – Immobilisation – Versement annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 649-14-09-2015
ADOPTION DES PROCÉDURES ET PRATIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Attendu que la Municipalité souhaite se doter de procédures et de pratiques en matière de harcèlement psychologique ;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu à l'unanimité

D'adopter les procédures et pratiques en matière de harcèlement psychologique tel que présenté au conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 650-14-09-2015
AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS OCCASIONNELS

Attendu que le salaire des employés occasionnels est demeuré inchangé depuis quelques années;

Attendu que la Municipalité a besoin occasionnellement d'une main d'œuvre supplémentaire pour la réalisation de travaux ponctuels;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
Et résolu unanimement

D'ajuster le salaire des employés occasionnels en faisant passer le taux horaire de 15.00$ à 16.00$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 651-14-09-2015
SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Attendu que du 4 au 10 octobre 2015 se tiendra la Semaine de la prévention des incendies ;

Attendu que pendant cette période les pompiers font une visite des résidences et des bâtiments pour faire une vérification et la promotion de la prévention des incendies ;

Attendu que pour 2015 ce sont les résidences du secteur village qui seront visitées ;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu unanimement

D'autoriser une enveloppe budgétaire de 1000.00$ au Service des incendies pour faire la promotion de la prévention des incendies.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000342 - Protection contre l'incendie - Semaine de prévention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 652-14-09-2015
AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT DE L'ÉQUIPE DU SERVICE DES INCENDIES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS LORS DE LA JOURNÉE DE L'HALLOWEEN

Attendu que la collaboration de l'équipe du Service des incendies est nécessaire afin d'assurer la sécurité des enfants lors de cette journée ;

Attendu que le Service des incendies, lors de cette journée, fait la distribution de friandises ;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu unanimement

D'autoriser le déploiement de l'équipe du Service des incendies lors de la journée officielle de l'Halloween 2015 durant les heures optimales.

D'autoriser une dépense de 50.00$ plus les taxes pour l'achat de friandises à distribuer lors de cette journée.

D'autoriser un montant de 300.00$ plus les taxes pour le paiement des frais de repas des membres du Service des incendies lors de cette journée,

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 999 – Protection contre l'incendie – Autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 653-14-09-2015
DÉNEIGEMENT DES BORNES D'INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu unanimement

Que l'on embauche Monsieur Jonathan Turgeon pour faire le déneigement des bornes d'incendies avec un tracteur-souffleur à neige au taux horaire de 81.00$ l'heure pour la saison 2015-2016.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 528 - Protection contre incendie - Déneigement - Bornes d'incendie.
.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 654-14-09-2015
ACHAT D'ANTIGEL POUR LES BORNES D'INCENDIE

Attendu que la Municipalité doit procéder à la préparation de certaines bornes d'incendie pour l'hiver en y ajoutant un antigel;

Attendu que cette opération est essentielle puisqu'elle permet d'éviter des bris causés par le gel;

Attendu que l'entreprise Réal Huot Inc. détaille l'unité de 20 litres d'antigel à 75.98$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre
Et résolu unanimement

De procéder à l'achat de 2 unités de 20 litres d'antigel au coût de 75.98$ plus les taxes l'unité pour un total de 151.96$ plus les taxes à l'entreprise Réal Huot Inc.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 635 – Protection contre l'incendie – Antigel borne fontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 655-14-09-2015
VÉRIFICATION DES BORNES D'INCENDIE

Attendu que la Municipalité doit procéder à la vérification annuelle de ses bornes de son réseau de protection incendie;

Attendu que cette vérification implique le remplacement de certaines pièces pour le maintien en état de bon fonctionnement de ces bornes;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu unanimement

De procéder à l'achat de six ensembles d'entretien destinés à la vérification des bornes d'incendie de l'entreprise Réal Huot Inc. au coût de 288.00$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 527 - Protection contre incendie – Entretien et réparation des bornes d'incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 656-14-09-2015
VÉRIFICATION ET TEST DES POMPES DU SERVICE DES INCENDIES

Attendu que la Municipalité doit faire vérifier annuellement les pompes du Service des incendies ;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
Et résolu unanimement

D'autoriser la vérification et les tests de deux véhicules avec pompes intégrées et des deux pompes portatives du Service des incendies au coût de 700.00$ plus les taxes par l'entreprise Jacques Thibault du 43, Gill à Pierreville.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 526- Inspection, test, vérification du Service des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 657-14-09-2015
ACHAT D'UNE LANCE PROTEK POUR LE SERVICE DES INCENDIES

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
Et résolu unanimement

D'autoriser l'achat d'une lance Protek de l'entreprise Aréo-Feu Inc. du 5205, J-Armand Bombardier de Longueuil pour le Services des incendies pour montant de 465.00$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 649 – Pièces et accessoires – PI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 658-14-09-2015
DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE RALLYE DES POMPIERS 2015

Attendu que le comité des pompiers tient annuellement son Rallye automobile et qu'il aura lieu le 11 octobre prochain;

Attendu la demande de commandite déposée pour cet événement;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu unanimement

De verser une commandite d'une valeur de 100.00$ au comité des pompiers pour la tenue de son Rallye annuel.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992 Relations publiques - dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 659-14-09-2015
ACHAT ET INSTALLATION DE GOUTTIÈRE À LA CASERNE DES INCENDIES

Attendu que les gouttières en façade de la caserne des incendies doivent être remplacées pour éloigner du bâtiment l'écoulement de l'eau pluviale;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu unanimement

D'autoriser l'achat et l'installation de gouttières de l'entreprise Robert Turgeon Inc. du 355, rue Notre-Dame à Sainte-Marie au montant de 1050.00$ plus les taxes.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 22000 522 Entretien et réparation – bâtisse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 660-14-09-2015
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE L'ENTREPRISE INNOVATION REFCON INC POUR LA RÉFECTION D'UN SEGMENT DU RANG BELFAST

Attendu la résolution no 606-06-07-2015 qui octroie le contrat cité en titre à l'entreprise Innovation Routière REFCON Inc.

Attendu que les travaux sont maintenant complétés à la satisfaction de la Municipalité pour un montant facturé de 96 673.68$ plus les taxes;

Attendu qu'il est prévu au devis de l'appel d'offres que la Municipalité retienne 5% du coût des travaux soit 4 839.93$ du montant avant le crédit de 125.00$ soit 96 798.68$ en guise de garantie pour une période de douze mois;

Attendu que l'entreprise a déposé une preuve de quittance partielle pour ce même contrat étant la retenue de 5% ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre
Et résolu unanimement

D'autoriser le paiement d'un montant de 91 833.75$ plus les taxes pour la réalisation du contrat de réfection de la chaussée par concassage d'un segment du rang Belfast à l'entreprise Innovation Routière REFCON Inc. du 1148, chemin Knowlton à Lac-Brome.

De retenir le montant de 4 839.93$ plus les taxes à titre de garantie pour une période de douze mois.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Programmation TECQ

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 661-14-09-2015
AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE DE LES ENTREPRISES LÉVISIENNES INC. POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT DU GRAVIER MG-20A POUR LA RÉFECTION D'UN SEGMENT DU RANG BELFAST

Attendu la résolution no 607-06-07-2015 qui octroie le contrat cité en titre à Les Entreprises Lévisiennes Inc.

Attendu que les travaux sont maintenant complétés à la satisfaction de la Municipalité pour un montant de 106 722.32$ plus les taxes;

Attendu que l'entreprise a déposé une preuve de quittance finale pour ce même contrat;

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
Et résolu unanimement

D'autoriser le paiement d'un montant de 106 722.32$ plus les taxes pour la fourniture et le transport de MG-20 pour la réfection d'un segment du rang Belfast à Les entreprises Lévisiennes Inc. du 3104, route des Rivières à Lévis.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 03 10035 000 – Programmation TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 662-14-09-2015
ÉTALONNAGE DES DÉBITMÈTRES À LA STATION D'EAU POTABLE

Attendu que la Municipalité, afin de se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, doit réaliser annuellement l'étalonnage des débitmètres de la station d'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'entreprise CWA du 118, rue de la Gare, St-Henri, Québec, Canada, G0R 3EO à procéder à la validation des débitmètres pour une durée estimée à huit heures selon la grille tarifaire suivante :

Technicien	82$/hre
Transport	0.90$/km
Frais fixe d'équipement	150.00$
Rédaction du rapport de validation	75$ par débitmètre

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 41 300 521 entretien et réparation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 663-14-09-2015
ENTENTE INTERMUNICIPALE - GESTION DE L'EAU

Attendu que la résolution no 384-15-12-2014 autorise le recours à une ressource de la municipalité de Saint-Gilles pour la surveillance des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'année financière 2015;

Attendu que les besoins en personnel de la municipalité ne sont plus les mêmes que lors de l'établissement du partenariat entre les deux municipalités;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
Et résolu unanimement

De mettre fin au partenariat, avec la municipalité de Saint-Gilles, en matière de surveillance des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées;

De souligner l'appréciation positive de la Municipalité à l'égard de ce partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 664-14-09-2015
ENTRETIEN ANNUEL DES GRILLES D'ÉGOUT PLUVIAL ET DES STATIONS DE POMPAGE DES EAUX USÉES

Attendu que la municipalité Saint-Patrice-de-Beaurivage procède annuellement au nettoyage des grilles d'égout pluvial et des stations de pompage d'eaux usées afin de s'assurer que les sédiments ne bloquent pas les conduites d'eau au fil des années;

Attendu la disponibilité budgétaire de 1 600$ pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par le conseiller Richard Lefebvre
Et résolu unanimement

De confier le nettoyage des grilles d'égout pluvial et des deux stations de pompage d'eaux usées de la Municipalité à Les Entreprises Claude Boutin inc. du 2555-28, rang St-Gabriel-Nord à Sainte-Marie à 170.00$/heure (un camion vacuum et l'aide-opérateur).

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02415000521 Réseaux d'égouts - égout pluvial et 0241 400 520 Entr. et rép. station St-David et 024 140 052 Entr. et rép. station des Chutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 665-14-09-2015
ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage procède à la fabrication, l'entretien, le déneigement de la glace et des accès de la patinoire.

Attendu que l'embauche d'une ressource supplémentaire est occasionnellement nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu unanimement

Que l'on embauche Monsieur Jonathan Turgeon, à titre d'employé occasionnel, pour la préparation et l'entretien de la patinoire pour la saison 2015-2016 à un taux horaire de 16.00$ l'heure;

Que l'on embauche Monsieur Jonathan Turgeon pour faire le déneigement de la patinoire avec un tracteur-souffleur-à-neige au taux horaire de 81.00$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70130 522 - Patinoire - Bâtiment et terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 666-14-09-2015
AUTORISATION DU MONTAGE DE LA PATINOIRE

Attendu que la saison hivernale est à nos portes et que la mise en place de la patinoire s'impose;

Attendu que la base de la patinoire nécessite 8 voyages de sable à 85.00$ le voyage (85.00$ X 8 = 680.00$) plus les redevances et les taxes, le nivelage du sable avec un tracteur sur chenille (3 heures x 102.00$ =306.00$) plus les taxes;

Attendu qu'une aide sera nécessaire au montage de la patinoire;

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot
Et résolu unanimement

D'autoriser le montage de la patinoire, l'application d'une couche de sable, le nivelage du sable et la pose des bandes de patinoire pour un coût estimé de 986.00$ plus les redevances et les taxes.

De recourir aux services de l'entreprise Jonathan Turgeon pour l'utilisation d'un tracteur au taux horaire de 81.00$;

D'embaucher un employé occasionnel au taux horaire de 16.00$.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70130 522 Patinoires – Bâtiment et terrain-patinoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 667-14-09-2015
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TERRAIN DE JEUX

Attendu que le soutien financier du terrain de jeux estival de la municipalité fait l'objet d'une prévision budgétaire annuelle;

Attendu que le terrain de jeux compte sur cet appui financier afin d'offrir une programmation intéressante et de répondre au défi de l'accroissement des inscriptions;

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
Et résolu unanimement

D'autoriser le versement d'un montant de 6072.00$ à l'Oeuvre du terrain de jeux destiné aux opérations du terrain de jeux estival.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 70 150 112 – Subvention TJ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 668-14-09-2015
DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE TOURNOIS DES RUES 2015

Attendu que le Tournois des rues (tournois de balle) se tient annuellement;

Attendu la demande de commandite déposée pour cet événement;

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu unanimement

De verser une commandite d'une valeur de 100.00$ au comité du Tournoi des rues 2015 pour la tenue de son activité.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19000 992 Relations publiques - dons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 669-14-09-2015
OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ACCÈS ET COURS DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Attendu que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le déneigement des cours et accès de ses propriétés municipales;

Attendu que la Municipalité à demander des prix pour :

- une saison hivernale - un (1) an (2015-2016);
- deux saisons hivernales - deux (2) ans (2015-2016 et 2016-2017);
- trois saisons hivernales - trois (3) ans (2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018).

Attendu que les entreprises suivantes ont déposé une offre de services :

Entreprises soumissionnaires	Période	Prix soumis avant les taxes
Jonathan Turgeon	Une saison	8 600$
	Deux saisons	17 350$
	Trois saisons	26 250$
Jean Nadeau	Une saison	9 079$
	Deux saisons	18 248$
	Trois saisons	27 507$
Les excavations Dark Mercier 9126-4457 Qc Inc.	Une saison	8 000$
	Deux saisons	16 200$
	Trois saisons	24 600$

Attendu que ces entreprises ne sont pas toutes soumises aux mêmes barèmes relativement à leur inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

Attendu que la Municipalité, pour déterminer la dépense réelle et totale la moins élevée et traiter les entreprises soumissionnaires de façon équitable, doit se baser sur le montant soumissionné plus la taxe nette c'est-à-dire, le montant soumis en plus de la proportion de la TVQ de 50% non remboursée;

Entreprises soumissionnaires	**Période**	**Prix soumis**	**Taxes nettes**	**Coût total**
Les excavations Dark Mercier 9126-4457 Qc Inc.	Une saison	8 000$	399.00$	8 399.00$
	Deux saisons	16 200$	807.98$	17 007.98$
	Trois saisons	24 600$	1226.93$	25 826.93$
Jonathan Turgeon	Une saison	8 600$	-	8 600.00$
	Deux saisons	17 350$	-	17 350.00$
	Trois saisons	26 250$	-	26 250.00$
Jean Nadeau	Une saison	9 079$	-	9 079.00$
	Deux saisons	18 248$	-	18 248.00$
	Trois saisons	27 507$	-	27 507.00$

Il est proposé par le conseiller Christian Laplante
Et résolu unanimement

Que l'on accorde à l'entreprise Les Excavations Dark Mercier Inc. le contrat de déneigement des cours et accès des propriétés municipales pour une durée de trois ans soit 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 pour un montant total de 24 600$ plus les taxes.

Que le coût total de la soumission soit payé à l'entrepreneur en quatre versements égaux de 2 050.50$ plus les taxes soit les 11 décembre, 22 janvier, 19 février et 6 mai de chacune des trois années du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 670-15-09-2015
ADHÉSION À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Il est proposé par la conseillère Françoise Couture
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement d'un montant de 25.00$ relatif à l'adhésion 2015-2016 de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

Que les fonds nécessaires à cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02 19 000 494 – Cotisations – associations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 671-14-09-2015
ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN | 4 449 364

Attendu que le lot 4 449 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, appartenant à Alice Lapointe, a été mis en vente pour défaut de paiement de taxes en 2014.

Attendu que la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage s'est portée adjudicataire dudit immeuble pour la somme de $660.94, tel qu'il appert du certificat d'adjudication publié au bureau de la publicité des droits de la

circonscription foncière de Thetford le 18 juin 2014, sous le numéro 20843492.

Attendu que ledit immeuble n'a pas été racheté ou retrait dans l'année qui suit le jour de l'adjudication par Alice Lapointe contre qui l'immeuble a été vendu et que la municipalité a maintenant droit à un titre de propriété.

Il est proposé par la conseillère Claudine Lemelin
Et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de St-Patrice-de-Beaurivage acquiert de la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, agissant ès-qualité, ledit immeuble désigné comme étant le lot 4 449 364 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, sans bâtisse dessus construite, situé Chemin Craig, St-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, G0S 1B0.

Que son Honneur le Maire, Claude Fortin et le directeur général Frédéric Desjardins, soient et ils sont par les présentes autorisés, pour et au nom de la municipalité, à passer et signer tout acte, document ou écrit nécessaire, élire domicile et généralement faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO 672-14-09-2015
ADOPTION DES COMPTES MODIFIÉS

Il EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN LAPLANTE, ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE LES COMPTES ET LES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES AUTORISÉS PAR LA RÉSOLUTION NO 336-01-12-2014 AINSI QUE LES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2015 SOIENT ACCEPTÉS ET QUE LE MAIRE ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SOIENT AUTORISÉS À SIGNER LES CHÈQUES POUR UN TOTAL DE :

299 581.86 $

COMPTES À PAYER POUR AOÛT 2015		
ENTREPRISES	**DESCRIPTION**	**MONTANT**
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. PC-1384742	52.55 $
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. PC-1384741	16.68 $
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAUX USÉES FACT. PC-1384737	80.14 $
EXOVA	ÉCHANTILLONS D'EAU POTABLE FACT. PC-1384735	23.80 $
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE PAPETERIE ET FOURNITURES HYGIÉNIQUES POUR BUREAU MUNICIPAL FACT. 39176864 ET BON COMMANDE 355	60.27 $
MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART D'ÉVALUATION PAIEMENT DU 15 AOÛT 2015	3 149.77 $

MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART D'ENFOUISSEMENT PAIEMENT DU 31 AOÛT 2015	2 765.50 $
INFO PAGE	FACTURE MENSUELLE TÉLÉAVERTISSEURS POMPIERS FACT. 242839	151.82 $
WOLTERS KLUVER QUÉBEC LTÉE	RENOUVELLEMENT CONCERNANT LES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC FACT. 2369013 ET BON COMMANDE 357	497.70 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	10 AVIS DE MUTATION FACT. 301501839896	40.00 $
PRODUITS INDUSTRIELS JEAN-PAUL CÔTÉ	ACHAT DE 6 HYPOCHLORITE SOLUTION FACT. 65515 ET BON COMMANDE 356	89.68 $
SEAO-CONSTRUCTO	PUBLICATIONS D'ADDENDA POUR APPEL D'OFFRES POUR RÉFECTION CHAUSSÉE ET MATÉRIEL GRANULAIRE RANG BELFAST FACT. 1355742 ET BON COMMANDE 322	55.36 $
LES SOUDURES BRUTUS CARL DESJARDINS	RÉPARATION D'ÉCHELLES POUR CAMION SERVICE DES INCENDIES FACT. 720	31.04 $
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA LTD.	ACHAT DE SULFATE FERRIQUE FACT. 91574855 ET RÉS. 612-06-07-2015	1 943.08 $
TYCO FEU ET SÉCURITÉ INTÉGRÉS	FRAIS POUR SYSTÈME D'ALARME BUREAU MUNICIPAL DU 1 SEPTEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2015	159.25 $
JOSEPH BÊTY INC.	19 HEURES DE PELLE POUR DRAINAGE RANG BELFAST FACT. 4430 ET RÉS. 608-06-07-2015	3 822.92 $
DÉBROUSSAILLEMENT ADAM VACHON	FAUCHAGE DES FOSSÉS FACT. 948 ET RÉS. 474-03-09-2015	6 391.90 $
MUNICIPALITÉ ST-GILLES	SOUS-CONTRATS DE L'URBNANISME DU 31 MAI AU 25 JUILLET 2015 FACT. 61 ET RÉS. 383-15-12-2015	1 541.25 $

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	FACTURE POUR RÉPARATION SUITE À L'INCIDENT IMPLIQUANT 2 VÉHICULES RANG ST-CHARLES FACT. 173 ET BON COMMANDE 361	254.19 $
LES SOUDURES BEAURIVGE INC.	GARDES POUR PARC RAYMOND BLAIS FACT. 4990 ET RÉS. 591-08-06-2015	6 323.63 $
MARIE-JOSÉE LABBÉ	FRAIS DE KILOMÉTRAGE POUR RANG BELFAST ET VILLAGE ET RANG ST-DAVID	53.55 $
SIGNALISATION LÉVIS INC.	QUINCAILLERIES DIVERSES POUR BALISES 30KM/H FACT. 53712 ET BON COMMANDE 359	20.64 $
SIGNALISATION LÉVIS INC.	LOCATION D'UN TR-V7 AVEC PESÉE TRAVAUX RANG BELFAST FACT. 53819 ET RÉS. 608-06-07-2015	2 462.76 $
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE PAPETERIE FACT. 39243277 ET BON COMMANDE 362	224.62 $
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE PAPETERIE FACT. 39257009 ET BON COMMANDE 362	12.52 $
EXCAVATION J.V. SYLVAIN INC.	5H25 HRES DE PELLE POUR SONDAGE DES SOLS LOT 4 981 513 RUE O'REILLY FACT. JV350 ET RÉS. 633-10-08-2015	591.55 $
YVES BILODEAU	REMBOURSEMENT POUR CARTOUCHE D'ENCRE POUR ORDINATEUR CASERNE INCENDIE FACT. 291434 ET BON COMMANDE 363	110.34 $
VISA	ENVOI BULLETIN MUNICIPAL AOÛT 2015 ($83.28) ET ACHAT 20 TIMBRES POUR ENVOI BULLETIN RÉSIDENTS RANG STE-HÉLÈNE 25 AOÛT 2015 ($36.00) ET BON COMMANDE 364	137.14 $
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	VALIDATION 19 PERMIS DE CONDUIRE FACT. 942666	11.75 $

TELUS	FACTURE MENSUELLE CELLULAIRES FACT. 13292606105	159.99 $
LES EXCAVATIONS B.G. BILODEAU INC.	HEURES PELLE POUR DRAINAGE ET REPROFILAGE FOSSE RANG BELFAST FACT. 21061 ET RÉS. 608-06-07-2015	4 823.41 $
LES ÉDITIONS DE COURBERON	PRODUCTION BULLETIN MUNICIPAL AOÛT 2015 FACT. 0666	488.64 $
LES ÉQUIPEMENTS J.A. MARCOUX INC.	COURROIE ET GARDE POUR DÉBROUSSAILLEUSE FACT. 273226 ET BON COMMANDE 358	55.24 $
VISA	ENVOI POSTAL POUR 2 AVIS D'INFRACTION POUR SERVICE DES INCENDIES LE 27 AOÛT 2015	5.46 $
INNOVATION ROUTIÈRE REFCON INC	RÉFECTION DU RANG BELFAST FACTURE IRR-001135 RÉSOLUTION 650-14-09-2015	105 585.86 $
ARBOVERT	ACHAT D'ARBRES ET LEUR PLANTATION - PARC RAYMOND-BLAIS FACTURE 11022 RÉSOLUTION 591-08-06-2015	661.11 $
ECO VERDURE	ENTRETIEN DU TERRAIN DE SOCCER FACTURE 21203 RÉSOLUTION 491-09-03-2015	142.88 $
ECO VERDURE	ENTRETIEN DU TERRAIN DE BALLE FACTURE 21204 RÉSOLUTION 490-09-03-2015	143.44 $
SCELLEMENTS JF INC	SCELLEMENT DES FISSURES FACTURE5032 RÉSOLUTION 476-03-09-2015	4 254.08 $
LES ÉDITIONS DE COURBERON	ENTRETIEN ET HÉBERGEMENT DU SITE INTERNET FACTURE 0669	103.48 $
NORMAND NADEAU COMMUNICATIONS	ACHAT D'UN APPAREIL DE REMPLACEMENT MOBILITÉ CELLULAIRE FACTURE 949515 ORDRE D'ACHAT NO 365	390.82 $
VENTILATION C. FORTIER	ENTRETIEN PRÉVENTIF FACTURE 15602	201.21 $

	RÉSOLUTION 427-09-02-2015	
COOPÉRATIVE SANTÉ/ ROGER BILODEAU	AFFICHE À VENDRE, LOGICIEL ACCOMBA ET TIMBRES RÉSOLUTION 496-09-03-2015	209.47 $
COOPÉRATIVE SANTÉ/ CHRISTIAN SASSEVILLE	COPIE EXTRA, ENVELOPPES ET TIMBRES RÉSOLUTION 496-09-03-2015	19.45 $
COOPÉRATIVE SANTÉ/ CINDY BLANEY	FOURNITURES DE BUREAU RÉSOLUTION 496-09-03-2015	29.48 $
LES ENTREPRISES LÉVISIENNES	FOURNITURE ET TRANSPORT DE GRAVIER 0-3/4 POUR LA RÉFECTION DU RANG BELFAST FACTURE 20854 RÉSOLUTION 651-14-09-2015	122 703.99 $
LES EXCAVATIONS BG BILODEAU INC.	HEURES PELLE ET GRAVIER RANG BELFAST FACT. 21121 ET RÉS. 608-06-07-2015 BON DE TRAVAIL TP-079	2 457.96 $
INFO-PAGE	FACTURE POUR LE SERVICE DES TÉLÉAVERTISSEURS FACTURE 243748	151.82 $
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	4 AVIS DE MUTATION FACT. 201502172408	12.00 $
TESSIER RÉCRÉO-PARC	ACHAT D'UNE TABLE, BANC ET POUBELLE POUR AMÉNAGEMENT DU PARC RAYMOND-BLAIS FACTURE 24565 RÉSOLUTION 591-08-06-2015	1 929.28 $
COOP ST-PATRICE	ÉTAT DE COMPTE AOÛT 2015	2 463.83 $
STAPLES AVANTAGE	ACHAT DE PAPETERIE FACT. 39299149 ET BON COMMANDE 369	106.20 $
CASSE-CROÛTE CHRYSTIANE	LUNCH POUR POMPIERS POUR FEU ANITA BILODEAU 09-03-2015	168.71 $
COOPÉRATIVE DE SANTÉ /CINDY BLANEY	ACHAT DE PAPETERIE POUR COOP SANTÉ RÉS. 496-09-03-2015	17.88 $

TRANSPORT GÉRARD NADEAU ET FILS INC	NIVELAGE DE LA FOURCHE SITUÉE ENTRE ROSS ET RANG BELFAST POUR SON UTILISATION LORS DES TRAVAUX FACTURE 19075 ET RÉS. 610-06-07-2015	86.23 $
	TOTAL:	278 447.32 $

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES AOÛT 2015		
ENTREPRISES	**DESCRIPTION**	**MONTANT**
TELUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE ET CASERNE INCENDIE FACT. DU 16 JUILLET ET PAIEMENT LE 5 AOÛT 2015	63.80 $
TELUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE FACT. DU 16 JUILLET ET PAIEMENT LE 5 AOÛT 2015	420.68 $
TELUS	MUNICIPALITÉ ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE ET CENTRE DES LOISIRS FACT. DU 16 JUILLET ET PAIEMENT LE 5 AOÛT 2015	187.91 $
TELUS	MUNCIPALITÉ ST-PATRICE-DE-BEAURIVAGE POUR SYSTÈME D'ALARME FACT DU 16 JUILLET ET PAIEMENT LE 5 AOÛT 2015	63.34 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 85778, 530 RUE PRINCIPALE FACT. 624401343694 ET PAIEMENT LE 18 AOÛT 2015	66.09 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95874, 470 RUE DU MANOIR FACT. 624401343696 ET PAIEMENT LE 18 AOÛT 2015	236.08 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95871, 467 RUE DU MANOIR FACT. 624401343696 ET PAIEMENT LE 18 AOÛT 2015	220.99 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95939, 516 AV. DU CENTENAIRE FACT. 624401343697 ET PAIEMENT LE 18 AOÛT 2015	279.02 $

HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3003 22961, RUE DE LA FABRIQUE FACT. 687401172399 ET PAIEMENT LE 6 AOÛT 2015	1 816.36 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 71267, LUMINAIRES FAC. 636101321505 ET PAIEMENT LE 21 AOÛT 2015	604.20 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 95848 426, RANG DES CHUTES FACT. 668501519679 ET PAIEMENT LE 27 AOÛT 2015	129.79 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3001 957788, 530, RUE PRINCIPALE FACT. 668501519678 ET PAIEMENT LE 27 AOÛT 2015	135.34 $
HYDRO QUÉBEC	CONTRAT 3084 28680, 486 RUE PRINCIPALE FACT 625301347703 ET PAIEMENT LE 27 AOÛT 2015	1 040.70 $
HYDRO QUÉBE**C**	CONTRAT 3001 99272 124, RANG ST-CHARLES FACT. 686501508270 ET PAIEMENT LE 28 AOÛT 2015	34.88 $
	TOTAL:	5 299.18 $

SALAIRES NETS PAYÉS AOÛT 2015	15 265.11 $

COMPTES AUTORISÉS PAR RÉSOLUTION EN AOÛT 2015		
ENTREPRISES	**DESCRIPTION**	**MONTANT**
ZONE LOTBINIÈRE-APPALACHES	INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR COLLOQUE DE ZONE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DU QUÉBEC RÉS. 624-10-08-2015 ET CHÈQUE 5466	100.00 $
IMPRIMERIE BÔ-MODELE	IMPRESSION DES DIFFÉRENTS FORMULAIRES POUR COOP SANTÉ RÉS. 496-09-03-2015 ET CHÈQUE 5467	470.25 $
	TOTAL:	570.25 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLÔTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du 14 septembre 2015 est fermée à 20 h 39.

_____ _____

Claude Fortin, Maire

Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Frédéric Desjardins, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses autorisées pour le mois d'août 2015.

_____

Frédéric Desjardins, Directeur général et secrétaire-trésorier